

Ce fascicule a été établi par Monsieur L. OLLÉON, Madame C. LANDAIS, Messieurs F. LENICA et F. BEREYZIAT, maîtres des requêtes chargés du Centre de documentation, Monsieur P.-Y. MARTINIE, attaché principal au Centre de documentation, Mesdames C. RAMALAHANOHARANA et E. PLUCHE.

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1^{er} JANVIER 2004

France et D.O.M.	160 €
Etranger.	176 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY
à adresser à _____

DALLOZ, BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.

TABLE DES MATIÈRES

ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS. — DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTES : 97.
VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS - FORME ET PROCÉDURE : 62, 74. - VIOLATION DIRECTE DE LA
RÈGLE DE DROIT : 9, 11, 61, 62, 74. - MOTIFS : 27. DISPARITION DE L'ACTE : 15. PROROGATION : 19.

AMNISTIE, GRÂCE ET RÉHABILITATION. — AMNISTIE : 69.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES : 10. COMMUNE : 10.

**COMMERCE, INDUSTRIE, INTERVENTION ÉCONOMIQUE DE LA PUISSANCE
PUBLIQUE.** — RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : 64. DÉFENSE DE LA
CONCURRENCE : 28. ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : 20.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. — APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE PAR LE JUGE
ADMINISTRATIF FRANÇAIS : 23.

COMPÉTENCE. — RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES DEUX ORDRES DE JURIDICTION : 15,
18, 45.

CONTRIBUTIONS ET TAXES. — GÉNÉRALITÉS : 83. IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BÉNÉFICES : 1.
PARAFISCALITÉ, REDEVANCES ET TAXES DIVERSES : 20.

DROITS CIVILS ET INDIVIDUELS. : 24. CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME :
1, 65, 67, 72.

ÉLECTIONS. — ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL : 11, 14.

ENSEIGNEMENT. — QUESTIONS PROPRES AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ENSEIGNEMENT : 86.

ÉTRANGERS. — RECONDUITE À LA FRONTIÈRE : 93.

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS. — CADRES ET EMPLOIS : 85. ENTRÉE EN SERVICE : 23.
POSITIONS : 5. STATUTS, DROITS, OBLIGATIONS ET GARANTIES : 5. CESSATION DE FONCTIONS : 5.

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES. — RÈGLES GÉNÉRALES DE PROCÉDURE : 24, 67. MAGISTRATS ET AUXILIAIRES DE LA JUSTICE : 96. RESPONSABILITÉ DU FAIT DE L'ACTIVITÉ DES JURIDICTIONS : 86.

MARCHÉS ET CONTRATS ADMINISTRATIFS. — EXÉCUTION FINANCIÈRE DU CONTRAT : 81.

NATIONALISATIONS ET ENTREPRISES NATIONALISÉES. — PRIVATISATIONS : 62.

NATURE ET ENVIRONNEMENT. — PROTECTION DE LA NATURE : 97.

OUTRE-MER. — DROIT APPLICABLE DANS LES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER : 16. AIDES AUX RAPATRIÉS D'OUTRE-MER : 6, 8.

PENSIONS. — PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE : 2.

POUVOIRS PUBLICS. — PARLEMENT : 61. AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES : 63, 67.

PROCÉDURE. — INTRODUCTION DE L'INSTANCE : 64, 97. PROCÉDURES INSTITUÉES PAR LA LOI DU 30 JUIN 2000 : 16, 45. INSTRUCTION : 93. INCIDENTS : 47, 79. JUGEMENTS : 10, 14, 93. POUVOIRS ET DEVOIRS DU JUGE : 25, 27, 48. VOIES DE RECOURS : 67, 79, 81.

PROFESSIONS, CHARGES ET OFFICES. — CONDITIONS D'EXERCICE DES PROFESSIONS : 61.

RADIODIFFUSION SONORE ET TÉLÉVISION. — CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL : 67.

RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — RESPONSABILITÉ EN RAISON DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DES SERVICES PUBLICS : 86.

SÉCURITÉ SOCIALE. — COTISATIONS : 1.

TRANSPORTS. — TRANSPORTS FERROVIAIRES : 27. TRANSPORTS AÉRIENS : 63. TRANSPORTS FLUVIAUX : 18.

TRAVAIL ET EMPLOI. — LICENCIEMENTS, AUTORISATION ADMINISTRATIVE : 25. FORMATION PROFESSIONNELLE : 69. POLITIQUES DE L'EMPLOI : 74.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — CONTRIBUTIONS DES CONSTRUCTEURS AUX DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PUBLIC : 65. PERMIS DE CONSTRUIRE : 45. RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 98.

